



Règlement 2024

du championnat de France des éleveurs de Guppys

- 1) Tout éleveur ou groupe d'éleveurs résidant en France, ou de nationalité française est admis à participer, ce qui implique l'acceptation sans condition de ce présent règlement.
- 2) La participation au championnat de France des éleveurs de Guppys 2024 est liée à la participation obligatoire aux épreuves françaises et facultative à des épreuves européennes des concours comptant pour le Championnat d'Europe (exclusion des concours par vidéo, et des championnats du monde).
- 3) Six catégories sont en lice et font l'objet de classements indépendants (trois en catégorie « Trios de mâles » et trois en catégorie « Couples »). Les catégories sont « Grandes queues », « Queues en forme d'épée », et « Queues courtes ».
- 4) Les concours seront jugés par cinq juges ; le score est calculé comme moyenne des trois notes restantes après avoir rayé la note la plus élevée et la note la plus basse.
- 5) Pour chacune des catégories le classement est effectué avec la prise en compte pour chaque éleveur ou groupe d'éleveurs du cumul des deux scores obtenus lors des épreuves françaises ainsi que du meilleur score d'une épreuve européenne pendant la saison 2024.
- 6) Un prix sera remis au premier de chaque catégorie lors d'une exposition à définir l'année suivante. En cas d'ex-quo un prix sera remis à chaque éleveur classé premier.
- 7) Les prix remis seront des trophées comportant le nom et prénom de l'éleveur, la catégorie concernée, l'année, ainsi que le logo des associations AFV et EGS, et du sponsor MaxFred.